

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'EQUIPEMENT RURAL

**COMITE DE PILOTAGE POUR LE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN
D' ACTIONS POUR LA MAINTENANCE DES INFRASTRUCTURES
HYDROAGRIQUES DANS LE DELTA ET LA VALLEE DU FLEUVE SENEGAL**

**Plan d'actions pour la maintenance
des infrastructures hydroagricoles
dans le Delta et la Vallée du fleuve
Sénégal**

Plan concis pour la mise œuvre

Sommaire

CONTEXTE.....	- 3 -
I. PRINCIPAUX RESULTATS DU DIAGNOSTIC ORGANISATIONNEL, TECHNIQUE ET FINANCIER DU SYSTEME DE MAINTENANCE	- 4 -
1. CONSTATS CONCERNANT LE CADRE JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE.....	- 4 -
2. CONSTATS RELATIFS AU FINANCEMENT DES FOMAED.....	- 4 -
3. CONSTATS RELATIFS AU FONCTIONNEMENT DES COMITES D'USAGERS	- 4 -
4. CONSTATS RELATIFS A L'IMPLICATION DES CONSEILS RURAUX	- 4 -
5. CONSTATS RELATIFS AUX TACHES ET RESPONSABILITES AU SEIN DE LA SAED	- 5 -
6. CONSTATS CONCERNANT LES INFORMATIONS SUR LES COUTS DE LA MAINTENANCE	- 6 -
7. CONSTATS LIES A LA MAINTENANCE DES AXES HYDRAULIQUES.....	- 6 -
8. CONSTATS LIES AUX ROLES ET RESPONSABILITES DES OPERATEURS ET GESTIONNAIRES DU RESEAU DANS LA MAINTENANCE DES STATIONS DE POMPAGE ET DES PERIMETRES (AHA TERMINAUX)	- 6 -
9. CONSTATS RELATIFS A LA MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS ELECTROMECHANIQUE ET HYDROMECHANIQUE	- 7 -
10. CONSTATS RELATIFS A LA DURABILITE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	- 7 -
II. LE PLAN D' ACTIONS	8
II-1. VISION ET OBJECTIFS STRATEGIQUES	8
II-2. MESURES PROPOSEES POUR LA PREMIERE PHASE (CF WORK PLAN).....	10
II-3. MESURES PROPOSEES DANS LE DOMAINE TECHNICO-ECONOMIQUE.....	11
II-4. ORGANISATION ET COUT DE MISE EN ŒUVRE	11
II-5. SUIVI –EVALUATION DES ACTIONS.....	12
II-6. INFORMATION ET COMMUNICATION	14

CONTEXTE

Le développement de l'agriculture irriguée dans tout le Delta et la Vallée du fleuve Sénégal a été promu par le gouvernement sénégalais de 1965 à 1980. En 1981, l'Etat a lancé une politique de désengagement afin de libéraliser les filières agricoles et inciter au développement de l'irrigation privée. La Société d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta et Fleuve Sénégal et des Vallée du Fleuve Sénégal et de la Falémé (SAED) a alors été chargée de promouvoir le développement de l'agriculture irriguée. En tant maître d'ouvrage délégué de l'Etat, elle vise à réduire la pauvreté en œuvrant sur les infrastructures hydro agricoles tout en veillant à la préservation de l'environnement.

A la fin des années quatre-vingt, une Nouvelle Politique Agricole a vu le jour, caractérisée par le désengagement de l'Etat aussi bien du crédit agricole que de la gestion des aménagements hydro-agricoles réalisés ou réhabilités sur financement public. C'est ainsi que la responsabilité de l'entretien des périmètres a été transférée aux usagers et à leurs organisations, l'Etat, à travers la SAED, s'étant limité à assumer la responsabilité technique et financière de la maintenance des aménagements structurants. A cet effet, un plan d'actions, adopté (1997) par l'ensemble des parties prenantes a retenu, entre autres priorités, la définition d'une politique ainsi que l'institution d'un dispositif de maintenance des infrastructures hydroagricoles plus approprié. Ainsi, il a résulté de ce plan:

- la création, en janvier 1998 au sein même de la SAED, d'une Division Autonome de Maintenance en vue d'améliorer et de sécuriser le fonctionnement des aménagements par la mise en place d'un dispositif plus opérationnel ;
- le lancement, en 1999, d'une étude qui a abouti à la mise en place de fonds de maintenance des Aménagements Hydro-Agricoles (AHA) :
 - ◆ FOMAED : Fonds de Maintenance des Adducteurs et Emissaires de Drainage ;
 - ◆ FOMUR : Fonds Mutuel de Renouvellement des stations de pompage ;
 - ◆ FOMPI : Fonds de Maintenance des Périmètres Irrigués, et
 - ◆ FOMIIG : Fonds de Maintenance des Infrastructures d'Intérêt Général

En vue de garantir la durabilité des investissements prévus dans le cadre de l'accord de don dénommé « **Millennium Challenge Compact** », signé le 16 septembre 2009 entre les Etats-Unis, à travers le Millennium Challenge Corporation (MCC) et l'Etat du Sénégal, le Gouvernement s'est engagé à prendre des mesures spécifiques en vue d'améliorer le dispositif de maintenance des infrastructures hydro-agricoles. En effet, dans le Compact, il est convenu l'élaboration et l'exécution d'un « ***plan d'actions pour la maintenance des infrastructures hydro agricoles dans le Delta et la Vallée du Fleuve Sénégal*** », comme une condition préalable au décaissement des fonds du Programme MCA. Ce plan doit être approuvé par le Gouvernement du Sénégal, et sa mise en œuvre devra être assortie d'indicateurs mesurables et d'un mécanisme de suivi pour évaluer la performance et les résultats de la mise en œuvre tout au long de la durée du Compact.

C'est dans ce cadre qu'un plan d'actions a été préparé avec la participation des parties prenantes, sous la direction d'un Comité de pilotage, présidé par le Ministère de l'Agriculture. L'élaboration du plan se fonde sur un diagnostic organisationnel, technique et financier du système de maintenance.

I. PRINCIPAUX RESULTATS DU DIAGNOSTIC ORGANISATIONNEL, TECHNIQUE ET FINANCIER DU SYSTEME DE MAINTENANCE

1. Constats concernant le cadre juridique et réglementaire

Le cadre juridique de la maintenance, intimement liée à la gestion foncière, est basé sur la Loi sur le Domaine National, le Code de l'Eau et la Charte du Domaine Irrigué. Les arrêtés interministériels portant création et fonctionnement des fonds de maintenance décrivent le cadre réglementaire de la maintenance des axes hydrauliques. L'analyse de ces textes a mis en exergue certaines limites dans la préparation et la mise en œuvre des arrêtés interministériels qui fragilisent le cadre juridique et réglementaire, notamment par l'absence d'une harmonisation entre la gestion de la terre et celle de l'eau.

2. Constats relatifs au financement des FOMAED

Le Protocole d'Accord, signé le 11 novembre 2001 entre l'Etat et les Usagers, concernant le financement des FOMAED n'a pas été respecté dans sa globalité:

- la participation globale des usagers dans le financement des travaux de 2003 à 2010 se limite à 15,3%, ce qui est en deçà des prévisions. En effet, il était prévu que la participation des usagers au financement de la maintenance serait de 34%, pour à terme, atteindre les 100% si l'Etat réalise de nouveaux aménagements hydroagricoles qui vont augmenter l'assiette de facturation ;
- le budget de maintenance est intégré dans le financement du service public de la SAED ; ce qui constitue une limite pour le respect des engagements du financement de la maintenance.

L'évaluation du FOMAED a montré que le niveau de recouvrement des contributions des usagers s'est situé à 32% en moyenne (2003 à 2007). Ce faible taux de recouvrement résulte, entre autres, du niveau de la redevance jugé élevé par les usagers, de la facturation de superficies affectées et non exploitées, et des dysfonctionnements notés dans le dispositif organisationnel.

3. Constats relatifs au fonctionnement des Comités d'Usagers

L'organisation et le fonctionnement des comités d'usagers ont été définis par l'arrêté interministériel portant création et découpage du FOMAED. L'examen de la fonctionnalité des comités d'usagers révèle que leur mise en place institutionnelle n'a pas été menée à terme et leur fonctionnement présente quelques insuffisances. En effet, quatre (4) Comités (Emissaire des drains du Delta, Adducteurs de Gorom Lampsar et Ngallenka et l'émissaire de Namardé) existent réellement et fonctionnent comme des organismes ad hoc.

4. Constats relatifs à l'implication des Conseils ruraux

Dans l'exercice de leurs compétences en matière foncière, les Conseils Ruraux du Delta et de la Vallée du fleuve Sénégal disposent de plusieurs outils devant leur permettre d'avoir une action organisée, rationnelle et efficiente en matière de gestion des terres de leur espace communautaire. Toutefois, du fait de lourdes contraintes et insuffisances structurelles, les conseils ruraux n'utilisent pas suffisamment ces outils et peinent à faire de ces instruments de véritables supports de travail.

1. Le **décret portant découpage du FOMAED** inclut les Conseils Ruraux dans la composition des Comités d'Usagers et prévoit pour eux la possibilité de désaffecter la terre attribuée aux usagers qui ne s'acquittent pas de leur redevance. Mais, malgré l'existence de nombreux cas de défaillance en matière de paiement, cette prérogative n'est pas exercée par les Conseils Ruraux. De manière générale, ils ne font pas usage de cette sanction, malgré l'existence des cas de violation des règles d'utilisation de la terre (*absence de mise en valeur, transactions foncières, etc.*).
2. La **Charte du Domaine Irrigué (CDI)**, convention collective locale fixant les normes d'affectation, d'installation et de mise en valeur du domaine irrigué, adoptée en 2007 après une large concertation entre acteurs et usagers, n'a pas fait l'objet d'une réelle appropriation par les Conseils Ruraux.
3. Les **Plans d'Occupation et d'Affectation des Sols (POAS)** ont été mis en place, à partir de 1999, avec des outils de planification et de gestion rationnelle des ressources naturelles, en particulier la terre. Ainsi, les Conseils Ruraux ont à leur disposition un instrument permettant la maîtrise des vocations de l'espace communautaire, ainsi que des règles d'accès et d'utilisation. Cependant, si l'on se réfère au cas de la communauté rurale de Ross Béthio, on constate que les conditions de son application effective (*fonctionnement des instances existantes, suivi des procédures,...*) sont à améliorer pour une utilisation efficace de cet outil.

5. **Constats relatifs aux tâches et responsabilités au sein de la SAED**

La SAED, comme maître d'ouvrage délégué, assure, en sus de son mandat principal, les fonctions de Maître d'œuvre et celles de prestataire de service. De par ses attributions, Direction des Aménagements et des Infrastructures Hydroagricoles (DAIH) est chargée de tenir à jour la base de données des ouvrages et de faire le bilan des indicateurs de maintenance des axes hydrauliques. Les Divisions d'Aménagements et de Gestion de l'Eau (DAGE) suivent les indicateurs de maintenance et le transmettent à la DAIH, à la Direction Autonome de Maintenance des IHA (DAM) et aux représentants des usagers. La DAM prépare les marchés de travaux de maintenance et assure le suivi et la réception des travaux. Enfin, la DAM à travers son Service Clientèle assure les relations avec les usagers d'eau (Clients), la facturation des redevances et le recouvrement.

L'analyse des inter-relations entre ces services de la SAED montre :

- le service de l'eau, comprenant l'exploitation et la maintenance des infrastructures structurantes, est géré par la DAM et les délégations. Chacune de ces structures est donc chargée d'une partie de l'exploitation et de son suivi alors que les règles d'une bonne gestion recommandent de séparer l'exploitation et la supervision;
- les ressources humaines du service clientèle de la DAM sont insuffisantes car limitées au chef de service et un agent de recouvrement alors qu'il est chargé de la communication, l'animation des comités d'usagers, la facturation et du recouvrement;
- des limites dans le suivi d'indicateurs formalisés et d'analyse de ces données mettant en relation: (i) les interventions de maintenance, (ii) les indicateurs de performance du service de l'eau (iii) les indicateurs de suivi de la mise en valeur agricole.

6. Constats concernant les informations sur les coûts de la maintenance

Les coûts normalisés des travaux de maintenance ont été essentiellement déterminés lors de l'étude du dispositif de maintenance (BRLi, 1999 – 2000) par l'analyse des historiques (années 90) pour définir les taux d'intervention. Ces taux sont appliqués sur « l'assiette », définissant la quantité brute à maintenir, afin d'obtenir les quantités de travaux annuelles. Si cette démarche semble pertinente pour la plupart des types de travaux de maintenance (*entretien ouvrages, cantonnage, reprofilage et recharge des digues, scarification et réglage des pistes*), il n'en est pas de même pour les travaux de faucardage et curage des axes hydrauliques qui sont les plus coûteux. C'est pourquoi, la DAM ayant constaté que le faucardage manuel n'était plus efficace à privilégié, les travaux de faucardage mécanique.

Depuis 2003, le renseignement et l'exploitation de la base de données sur les travaux de maintenance a été abandonné. Cette base ne serait plus disponible à la DAM. Depuis lors, la seule réactualisation des travaux de maintenance effectuée a été réalisée lors de l'évaluation des fonds de maintenance des adducteurs et émissaires de drainage (PCI, SED Février 2010). Or, ce travail s'est limité à la réactualisation des prix unitaires sans aucune considération sur les rendements, les nouvelles techniques, l'évaluation des besoins de maintenance ou la réactualisation des taux d'intervention.

7. Constats liés à la maintenance des axes hydrauliques

Les travaux de maintenance au titre des FOMAED se sont progressivement recentrés sur le faucardage des grands axes, notamment des adducteurs. A ce titre, en 2010, les travaux de maintenance dans le Delta ont essentiellement concerné les travaux de faucardage. Durant les dernières années, on constate que la part des travaux réalisés par les entreprises locales diminue, notamment dans le Delta. Ces entreprises n'ont pu acquérir les engins capables de lutter efficacement contre l'invasion des plantes aquatiques. Si elles montrent leur intérêt à acheter du matériel spécialisé, elles tardent à le réaliser. Cette hésitation pourrait résulter de plusieurs raisons : (i) un manque de connaissance du matériel de maintenance des grands axes hydrauliques ; (ii) l'absence de représentants de ce matériel au Sénégal ; (iii) l'incertitude de gagner suffisamment de marchés pour amortir ces acquisitions ; et (iv) la période très courte des travaux d'entretien (essentiellement Mai – Juin).

8. Constats liés aux rôles et responsabilités des opérateurs et gestionnaires du réseau dans la maintenance des stations de pompage et des périmètres (AHA terminaux)

Depuis les années 90, la SAED a procédé au transfert progressif de la gestion des périmètres publics. Les Unions des producteurs gèrent à présent ces aménagements hydroagricoles terminaux avec l'appui des DAGE.

La majorité des responsables ne travaillent pas avec les outils d'une gestion rationnelle et efficace adaptés à chacun des périmètres, comme les Notes d'Entretien et de Gestion (NEG), les bilans de campagne et la comptabilité.

9. Constats relatifs à la maintenance des équipements électromécanique et hydromécanique

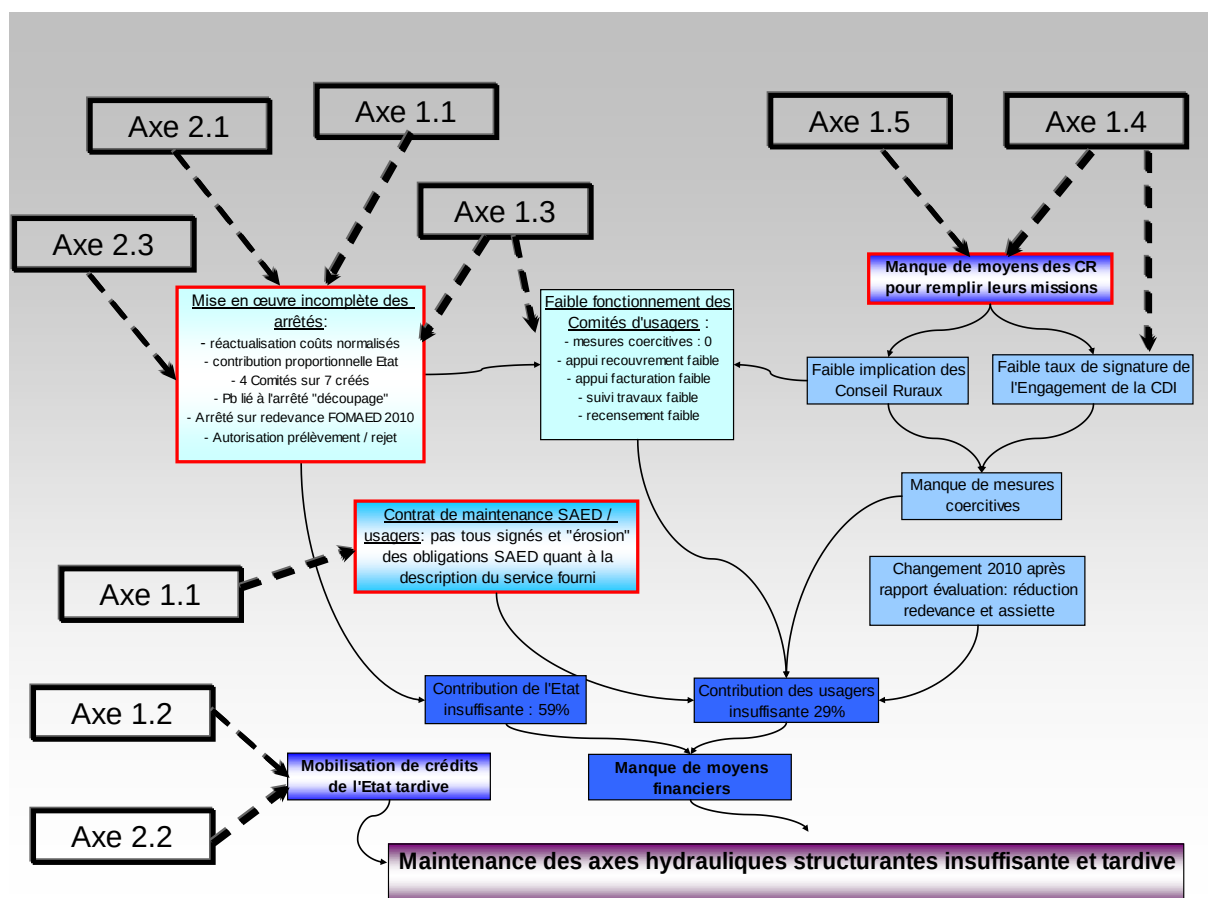
La maintenance des vannes murales et automatiques n'est pas assurée par la DAM. La DAM ne réactualise pas le prix des contrats de maintenance des stations de pompage. La maintenance des stations de pompage est ainsi pour une grande partie subventionnée par la SAED. En outre, les dépenses par intervention ont fortement augmenté les huit dernières années avec un *coût moyen d'intervention sur un groupe d'électropompe de 582.513 F CFA en 2011, contre 360.000 F CFA en 2000.*

10. Constats relatifs à la durabilité environnementale et sociale

Après la mise en service du barrage de Diama, la prolifération des végétaux aquatiques nuisibles, comme les typhas, les phragmites, la jacinthe d'eau, la salvina molesta, les algues et dernièrement une plante communément appelée "toum toum", est devenue un des problèmes environnementaux préoccupants dans le delta du Fleuve Sénégal.

Face à cette situation, la SAED a organisé la lutte contre ces plantes à travers le faucardage manuel et avec l'appui d'entreprises locales. Cependant, depuis quelques années, elle a été obligée de faire appel à des entreprises spécialisées disposant de matériels pour un faucardage mécanique qui permet d'enlever les typhas avec leurs racines.

Les dépôts provenant de ces travaux créent des nuisances : l'accès à l'eau est rendu plus difficile, les déchets après séchage sont emportés par le vent, les dépôts retournent dans l'eau et, l'aspect visuel de ces cordons sauvages n'améliore pas la qualité du paysage.



II. LE PLAN D’ACTIONS

II-1. Vision et objectifs stratégiques

La vision qui sous-tend les objectifs du plan s’appuie sur un constat partagé par tous les acteurs du développement qui est relatif à l’importance de la maintenance des infrastructures pour assurer l’efficience et la durabilité des investissements. En effet, l’entretien régulier des infrastructures à un coût inférieur à celui de la réhabilitation et/ou de la reconstruction.

Cette vision est aussi basée sur l’analyse d’autres secteurs (routes,...), ainsi des expériences antérieures dans la zone d’intervention qui ont mis en exergue les difficultés liées à la maîtrise de l’eau du fait notamment du déficit de maintenance, ainsi que les bénéfices d’une bonne politique de maintenance. En effet, il est admis qu’un dispositif de maintenance fonctionnel permet d’avoir un bon service à l’eau et assure par conséquent une plus grande productivité et de meilleurs rendements aux exploitants. Ainsi, ces producteurs disposent de plus revenus et peuvent prendre davantage en charge les frais de gestion liés à la maintenance.

Pour ce faire, la mise en œuvre de cette politique doit être régie par :

- le principe de **transparence** avec la mise en place aux différents niveaux d’intervention d’une série de mécanismes garantissant la visibilité et le contrôle, de façon à établir l’équilibre entre la responsabilité et l’autonomie;
- le principe de **participation** qui assure l’implication effective des bénéficiaires à toute décision concernant la mise en œuvre des actions et l’obligation de rendre compte de l’utilisation des ressources mobilisées ;
- le principe d'**équité** qui permet d’éviter que certains utilisateurs paient pour d’autres ;
- le principe de **célérité**, à travers l’adoption des procédures qui assurent à la fois la rapidité et la transparence dans la réalisation des activités (décaissements, passation et exécution des marchés,...).

Sur la base de cette vision et l’engagement du Gouvernement de veiller sur la durabilité des infrastructures dans toutes les interventions, un plan d’actions a été élaboré en vue d’optimiser la maintenance et ainsi garantir la pérennité des infrastructures hydro-agricoles dans le Delta et la vallée du fleuve Sénégal en assurant l’information des usagers. Il s’agira de mettre en place un dispositif et des outils, en vue d’assurer : (i) une maintenance permettant un accès permanent à l’eau à tous les usagers, (ii) un financement des activités à hauteur de 50 % par les usagers, (iii) la préservation de l’environnement dans les zones concernées et l’intégration des dimensions social et genre, dans la gestion des impacts, des superficies complémentaires. A cet effet, une attention particulière sera accordée aux impacts liés à l’augmentation de la turbidité de l’eau et des dépôts des matériaux extraits des travaux de maintenance.

Les objectifs spécifiques sont déclinés pour chaque phase du plan d’actions :

- Phase 1 :
 - établir le cadre institutionnel nécessaire pour une gestion de la maintenance participative, efficace et transparente ;
 - garantir un financement sécurisé et amélioré.
- Phase 2 :

- assurer un entretien régulier tout en veillant à atteindre la durabilité environnementale par une maîtrise des impacts identifiés, en particulier la gestion des matériaux issus des travaux.

○ Phase 3 :

- pérenniser les procédures et les outils de maintenance et le dispositif de suivi-évaluation des activités de maintenance.

Objectif	Echéance	Indicateurs de suivi	Statut des indicateurs
PHASE 1			
Etablir le cadre institutionnel nécessaire pour une gestion de la maintenance participative, efficace et transparente	Octobre 2012	Textes portant création, portant création et fonctionnement des fonds de maintenance	Projets de textes disponibles Adoption prévue après la mise en place du Comité de Pilotage
Garantir un financement sécurisé et amélioré	Juin 2012	Arrêté du MEF <i>Décision du MEF pour mettre les fonds de maintenance dans le fonds de contrepartie à la place du budget de fonctionnement</i>	Fait Inscription des ressources dans le budget 2013 est en cours
PHASE 2			
Assurer un entretien régulier tout en veillant à atteindre la durabilité environnementale	28 aout 2013 - 25 aout 2015	Mise en place d'un système de management comprenant un plan d'assurance qualité dédié au processus de maintenance.	Cf Tdr Opérateur
		Le système de management comprendront des indicateurs sur la performance du système de maintenance, y compris des mesures de l'efficacité des procédures de maintenance et des indicateurs qui permettre d'évaluer dans quelle mesure les travaux d'entretien ne se font pas au détriment de la qualité de l'environnement biophysique et social. Il s'agit aussi de l'établissement d'une situation de référence.	Cf résultats du DISEC qui sera mis en place dans cette phase
PHASE 3			
pérenniser les procédures et les outils de maintenance et le dispositif de suivi-évaluation des activités de maintenance	26 aout 2015 – 08 mars 2016	Contrats pluriannuels mis en œuvre	-
		Consolidation du système de management	-

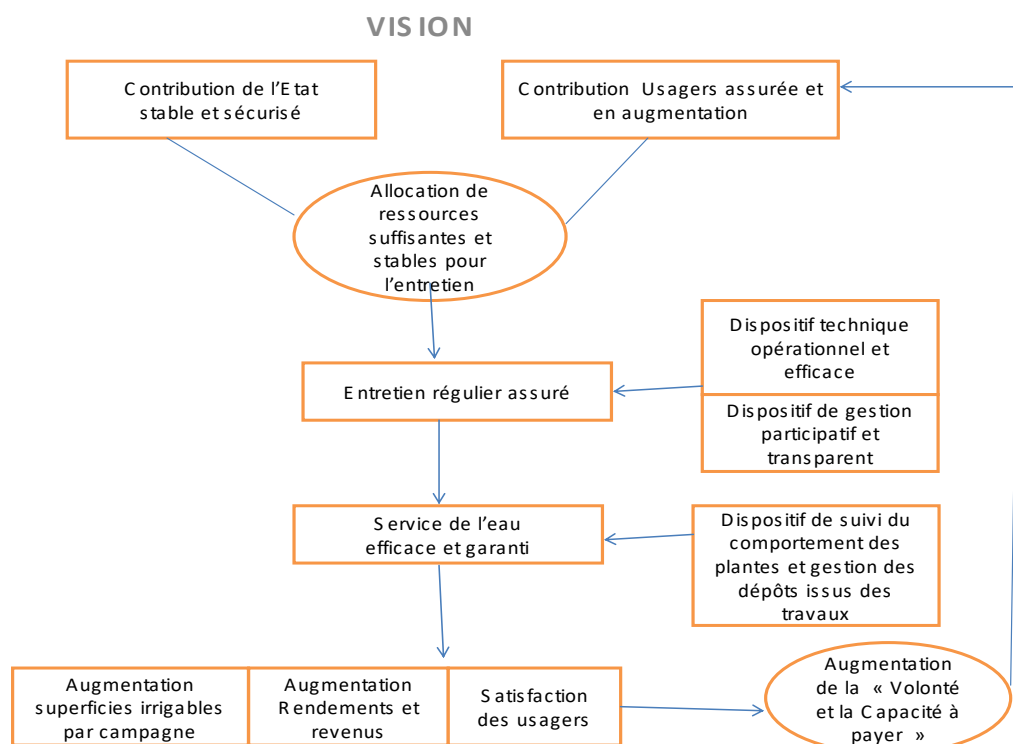
La stratégie de mise en œuvre consistera à :

- (i) mettre en œuvre sur une période de 12 mois des actions pour la consolidation du cadre réglementaire, l'amélioration de la participation des usagers et des collectivités locales au processus de gestion des fonds de maintenance, la sécurisation du financement de la maintenance (Etat et usagers). Ces actions permettent d'améliorer le taux de recouvrement, la qualité des interventions sur le terrain, d'assurer un bon service de l'eau et de générer des revenus complémentaires aux exploitants ;

(ii) suivre et d'évaluer les activités de maintenance, après le lancement des travaux pluriannuels sur une période d'environ 36 mois;

(iii) initier des types de contrat de gestion ou de délégation de gestion qui démarre dès la première année et se poursuivre après au-delà de la période de mise en œuvre des action, en tenant compte des évaluations.

Les actions prioritaires identifiées dans ces phases, en vue d'assurer la pérennisation des IHA, concernent les domaines institutionnel, technique et financier (cf tableau).



II-2. Mesures proposées pour la première phase (cf Work plan)

Les actions tournent autour de :

- consolidation du cadre juridique et réglementaire (révision des textes relatifs aux fonds, en particulier les arrêtés portant création, découpage du FOMAED, fixation la redevance d'adduction et de drainage), la création du Comité de Pilotage pour la gestion des FOMAED ;
- sécurisation pluriannuelle du financement de la maintenance : avec l'inscription de ressources suffisantes sous forme de ligne budgétaire dans le budget national. Ce mécanisme devrait permettre de mobiliser suffisamment de fonds pour garantir un bon service de l'eau pour tous les exploitants et le risque de retard de la mobilisation ;
- consolidation des Comités d'Usagers, à travers la mise en œuvre d'un programme d'appui aux comités d'usagers pour une application des procédures de gestion (comptable, administrative), conformément aux textes portant création des fonds.

-
- implication effective des Conseils Ruraux dans la gestion de l'eau avec la mise en œuvre d'un Protocole d'accord entre la SAED et les Conseils Ruraux, d'un programme de renforcement de l'action de ces Conseils Ruraux dans le mécanisme de fonctionnement des fonds de maintenance et d'un plaidoyer auprès des Communautés Rurales pour une application effective des dispositions juridiques et réglementaires ;
 - optimisation des tâches et responsabilités de la SAED, à travers une meilleure définition des interfaces dans la maintenance au sein des différents organes de la SAED en charge de la gestion de l'infrastructure hydroagricole, la mise en œuvre d'un Dispositif de Suivi Evaluation Contrôle (DISEC) pour une meilleure analyse axée sur les résultats des ressources affectées à la maintenance.

II-3. Mesures proposées dans le domaine technico-économique

Dans la perspective d'une meilleure maîtrise des coûts de la maintenance, il est prévu de :

- la mise à jour les données de maintenance, à travers la réactualisation des coûts normalisés des travaux de maintenance sur la base d'une analyse des besoins, du comportement des plantes aquatiques, des rendements des engins spécialisés ;
- la mise en œuvre des programmes de la sensibilisation et la formation des opérateurs et gestionnaires du réseau de maintenance des stations de pompage et des périmètres;
- le renforcement des capacités des services de la SAED avec le recrutement de personnel supplémentaire, la formation des agents et la création d'une Division de la Clientèle comprenant deux services (facturation et recouvrement) au sein de la SAED.

II-4. Organisation et coût de mise en œuvre

Organisation de la mise en œuvre

La supervision de la mise en œuvre des actions est assurée par un Comité de Pilotage composé des parties prenantes impliquées dans la maintenance (*représentant du Gouvernement, des producteurs, du secteur privé, des collectivités locales*). Le Comité est chargé, entre autres, de valider les termes de référence des études, d'évaluer les résultats enregistrés dans le cadre de la mise en œuvre des actions, veiller à la sécurisation du financement des fonds, conduire les évaluations annuelles, et de mettre à jour le plan d'actions, selon le besoin, notamment en tenant compte des recommandations du MCC.

La présidence du Comité est assurée par le Ministère en charge de l'Agriculture et le secrétariat est assuré par le Coordonnateur de la Cellule d'Appui au MCA-Sénégal.

Pour mener à bien sa mission le Comité recrutera un Opérateur qui l'appuie dans la mise en œuvre et le suivi des activités. Ce bureau d'études, recruté sur la base d'une compétition, est chargé d'appuyer le Comité de Pilotage dans la mise en œuvre des actions (*assistance technique dans la préparation des textes, la production des documents techniques, ...*).

La mise en œuvre des activités par le Comité de Pilotage et l'Opérateur nécessite une bonne organisation du fait de l'intervention de divers acteurs :

- CA-MCA qui coordonne l'organisation des réunions, participe au suivi des activités et supervise les activités de l'Opérateur ;
- L'Opérateur qui appuie le Comité de Pilotage dans la mise en œuvre des activités.

En ce qui concerne la SAED, elle exécute directement des activités du plan d'actions et collabore avec d'autres structures pour la mise en œuvre des actions (*volet environnemental, plaidoyer auprès des collectivités locales,...*), sous la supervision du Comité de Pilotage et l'appui de l'Opérateur (cf tableau des mesures). Avec cette approche, l'Opérateur prépare les documents de travail, en relation avec la SAED (*terme de référence, dossier d'appel d'offres,...*) et les soumet au Comité de Pilotage pour adoption. Par la suite, l'Opérateur appuie le processus de recrutement des consultants et organise le suivi des activités des consultants, en relation avec la SAED et le Coordonnateur de la CA-MCA.

Pour les besoins de la réalisation de certaines activités (*réactualisation des textes,...*) l'Opérateur appuie directement la SAED, à travers la mise à disposition d'une expertise.

Enfin, tous les documents de travail (*rapports de la SAED, rapports provisoires et les rapports d'avancement,*) sont examinés par le Comité, en vue de leur validation.

Le Directeur Général de la SAED sera l'interlocuteur du Comité de Pilotage. Sur le plan opérationnel, la Direction Autonome de Maintenance des IHA (DAM/SAED) est responsable de la mise en œuvre du plan d'actions au sein de la SAED. Son Directeur assurera l'interface entre l'opérateur, la cellule d'appui, le MCA et les services de la SAED.

Concernant les relations entre les divers acteurs dans le cadre de la mise en œuvre des activités de maintenance, des Protocoles d'Accord élaborés de manière participative (*Etat et les usagers, SAED et les Conseils Ruraux,...*) fixent les rôles et responsabilités de chaque partie prenante. Par exemple, le protocole d'accord entre l'Etat et les usagers fixe le mode de gestion des fonds (FOMAED) et définit les responsabilités des acteurs. En effet, il est dit que la «*gestion du FOMAED est confiée à la SAED sous la supervision des comités d'usagers...* » .

Coût de la mise en œuvre

Le coût total pour la mise en œuvre des actions s'élève à **1 180 680 000 FCFA**, réparti:

- année 1 : 299 910 000 FCFA ;
- année 2 : 486 105 000 FCFA ;
- année 3 : 204 090 000 FCFA ;
- année 4 : 129 400 000 FCFA ;
- année 5 : 61 175 000 FCFA.

Ce budget est consacré aux rubriques suivantes : ateliers, contrats de prestataires de services, renforcement des capacités (*formation, voyage d'études,...*), logistique, équipement, assistance technique (Opérateur) (cf *Plan d'actions, décembre 2011, section 3 : estimation des coûts*).

Le financement du plan d'actions est assurée à travers les ressources du budget national.

II-5. Suivi –évaluation des actions

La mise en place d'un système de suivi et d'évaluation est essentielle pour juger de la progression réalisée, conformément aux objectifs fixés et aux résultats à atteindre. De manière générale, le suivi de la mise en œuvre des actions est basé sur une liste d'indicateurs d'activités et d'impact (cf annexe).

Pour la première phase consacrée essentiellement à la consolidation du dispositif, les indicateurs d'activités sont précisés pour chacune mesure (*cf Tableau sur les mesures*).

S'agissant des deux autres phases, des indicateurs avec les cibles précises seront retenus d'un commun accord avec les parties prenantes à l'issue de l'étude relative à la mise en œuvre d'un Dispositif de Suivi Evaluation Contrôle (DISEC) (*cf tableau sur les mesures*). Ce dispositif permettra d'assurer une meilleure analyse axée sur les résultats des ressources affectées à la maintenance des IHA et un suivi des progrès de la maintenance, en vue de faciliter la prise de décisions. Le DISEC sera un ensemble articulé de méthodes, procédures et règles destiné à la collecte, au traitement, à l'analyse et la diffusion des informations. Il permettra d'améliorer la traçabilité des travaux et constituera une courroie de transmission d'informations, l'évaluation et la supervision des activités par les parties prenantes.

L'étude prévue préparera la configuration du nouveau dispositif de suivi – évaluation (*responsables, bénéficiaires,...*) et précisera : (i) les outils informatiques à développer (*SIG, base de données, etc.*), (ii) des indicateurs de maintenance pertinents et simples pour chaque ouvrage, (iii) l'acheminement des informations (*collecte, transmission, analyse,...*), et (iv) les relations entre les acteurs et les données, en vue de pérenniser le dispositif. Elle proposera aussi la manière d'intégrer les données provenant de la mise en valeur avec ceux provenant de l'exploitation hydraulique des IHA.

Avec le DISEC, les indicateurs de maintenance « globaux¹ » peuvent de trois types :

- Indicateurs de dégradation de l'ouvrage par rapport aux caractéristiques d'origine: l'étude devrait proposer des indicateurs spécifiques pour le suivi des principaux ouvrages et/ou les ouvrages les plus stratégiques.
- Indicateurs du niveau de service (performance): ces indicateurs ne se limitent pas seulement au seul service « technique », mais englobe aussi la partie financière, notamment la facturation et le recouvrement.

Les indicateurs de qualité de service, ci-après, pourraient être proposés :

- niveau du plan d'eau (début et fin de tronçon) ;
- indicateur de la présence d'obstacles comme les plantes aquatiques ;
- débit maximal (début et fin du tronçon).

Les indicateurs de performance financière, ci-après, pourraient être proposés :

- la superficie facturée par ensemble (par CU) ;
 - le montant total des redevances facturées par ensemble ;
 - le montant total recouvré et le taux de recouvrement par ensemble ;
 - le nombre de mesures coercitives initiées ;
 - le coût des travaux de maintenance par ha exploité et par ensemble.
- indicateurs d'impact sur la production ou l'environnement (*capacité d'écoulement des drains et adducteurs, production agricole*).

Les indicateurs d'impacts, ci-après, pourraient être proposés par ensemble :

¹ Ces indicateurs globaux se distinguent des indicateurs d'activités comme précisés pour chacune des activités proposées dans le Plan d'actions.

- la superficie irriguée et le rendement moyen ;
- les superficies dégrévées suite à la perte de production résultant d'un manque d'eau ;
- la valeur de la production par campagne (Hivernage, CSF, CSS) ;
- la salinité des sols au niveau des parcelles de référence (mesures mensuelles).

Pour chaque indicateur, une analyse détaillée portera sur différents aspects notamment *la source, la disponibilité, la stabilité, la pertinence, la fiabilité, le coût de la collecte, la désagrégation selon le genre, etc.* A l'issue de cet exercice, la décision définitive pour retenir les indicateurs et les cibles annuels sera prise en concertation avec les parties prenantes acteurs (*SAED, Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie MCA et MCC, ...*).

En ce qui concerne l'évaluation, il est prévu la production d'un rapport d'avancement annuel intégrant les résultats de l'évaluation et d'un rapport d'évaluation globale de la mise en œuvre des actions durant la quatrième année. L'organisation de ce processus est assurée par le « *Comité de Pilotage du plan d'actions pour la maintenance des infrastructures hydroagricoles dans le Delta et la Vallée du Fleuve Sénégal* » appuyé par l'Opérateur.

L'appréciation de l'impact de la mise en œuvre des activités du plan d'actions sera essentiellement basée sur les indicateurs retenus dans le DISEC.

L'évolution de ces indicateurs, ainsi que l'ensemble des informations relatives à la mise en œuvre des actions seront consignées dans les rapports mensuel, trimestriel et annuel. En ce qui concerne le rapport annuel, la version provisoire devra être produite durant la première semaine du mois de décembre de l'année n, en vue de l'organisation d'un atelier au cours de la troisième semaine du mois de décembre. Cette rencontre annuelle permettra de faire le bilan de l'année n et de procéder à la programmation des activités de n+1 (mise à jour du Workplan).

II-6. Information et communication

Pour les besoins de la mise en œuvre des actions, un plan a été élaboré, en vue de : (i) assurer l'information et la bonne compréhension des usagers des mesures prises et (ii) rappeler le rôle et les engagements des parties prenantes dans la maintenance des IHA. Le public cible est composé des usagers de l'eau (*exploitants des périmètres publics, des PIV et PIP*), des gestionnaires de la ressource et des ouvrages (Comités d'Usagers d'Eau, Unions de GIE, SAED) et les autres parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre des activités (*Gouverneurs, Préfets, Ministères, communautés rurales, entreprises privées, société civile pouvant être impactée par les opérations de maintenance,...*).

Les activités sont réalisées en deux phases :

- Campagne d'information au lancement du Plan d'Action avec la présentation des activités de maintenance, des acteurs, de leurs rôles et responsabilités respectifs, ...;
- Information régulière pendant la mise en œuvre du Plan d'action qui proviendra essentiellement : (i) du DISEC et (ii) du Comité de Pilotage.

Les supports de communication et autres informations (*rapport de suivi des indicateurs (DISEC), décisions du Comité de Pilotage*) sont mis à disposition des acteurs au niveau des

sièges des Communautés rurales et bureaux des Comités d'Usagers en français et en langues nationales. Ils seront aussi mis en ligne sur un site web.

Tableau 1 : Actions dans le domaine institutionnel et organisationnel

Mesure	Actions	Description	Coûts (million FCFA)	Responsable/ Acteurs	Echéance	Indicateur / Résultat
Consolider le cadre juridique et réglementaire	Préparer les textes portant création et fonctionnement des fonds de maintenance (1.1)	Révision de l'Arrêté interministériel n° 004076/MAE du 19 juin 2003 portant création du FOMAED	1,25	Ministère de l'Agriculture (SAED, SG)	Juin 2012	Arrêté interministériel enregistré et contenant l'annexe sur les procédures
		Réactualisation de l'Arrêté interministériel n° 003559/MAE du 30 Mai 2003 portant découpage du FOMAED	1.25	Ministère de l'Economie et des Finances	Octobre 2012	Arrêté interministériel modifié, signé et enregistré
		Révision de l'Arrêté interministériel fixant la redevance d'adduction et de drainage dans la Vallée du Fleuve Sénégal	-		Janvier – Juin 2012	Arrêté interministériel revisité
	Mettre en place le Comité de pilotage du plan d'actions(1.2)	Signature de l'arrêté portant création, organisation et fonctionnement du Comité de Pilotage	-	Primature Ministère de l'Agriculture	Juin 2012	Mise en place de Comité de pilotage
Sécuriser le financement des fonds	Mener un bilan des recouvrements des redevances (2.1)	Elaboration d'un bilan participatif tous les deux ans (DAM et Comités d'Usagers) des actions (facturation, recouvrement,...) et des résultats Présentation du bilan participatif au Comité de Pilotage de gestion des FOMED	0.3	Ministère de l'Agriculture (SAED) Comité de pilotage	Juin 2012	Procès Verbal de réunion (résultats du bilan, conclusions et recommandations)
	Analyser les potentialités de recouvrement à travers les agro-industries (2.2)	Echange entre les agro-industries et la SAED en collaboration avec les Comités d'Usagers pour évaluer la faisabilité et les modalités de la mise en place d'un recouvrement des redevances à la source (décompté des paiements aux agriculteurs)	-	Ministère de l'Agriculture (SAED) Ministère de l'Hydraulique	Septembre 2012	Procès Verbal de réunions avec les agroindustriels Décisions concernant les nouvelles procédures
	Sécuriser pluri-annuellement le financement public des fonds de maintenance (2.3)	Inscription des contributions de l'Etat aux fonds (FoMAED, FoMPI, FoMIIG et le FoMUR) au titre de fond de contreparties Organisation de réunion du Comité de Pilotage pour le suivi de la mise en œuvre	20	Ministère l'Economie et des Finances Ministère de l'Agriculture	Juin – sept. 2012	Ligne spécifique dans le budget du ministère de l'agriculture comme ressources de contrepartie (ressources de transfert – titre VI)
	Réactualiser le Protocole d'Accord entre les représentants de l'Etat et les usagers (2. 4)	Préparation de bilans annuels et la réactualisation des coûts normalisés des travaux de maintenance Organisation d'une réunion entre les usagers et les représentants de l'Etat pour discuter des <i>prévisions des assiettes facturables, prix des redevances, contributions des usagers et de l'Etat</i> Finalisation du protocole d'Accord (cadre des dépenses 5 ans)	4	Ministère de l'Agriculture (SAED,...)	Décembre 2012 puis chaque 3 ans	Procès Verbal de réunions Protocole d'accord signé entre les Ministères des Finances, et de l'Agriculture), et les représentants des Comités d'Usagers

Consolider les Comités d'Usagers	Mettre en œuvre un programme d'appuis aux comités d'usagers (3.1)	Réactualisation des besoins d'appuis par un prestataire de service Consolidation des comités existants à travers un renforcement des capacités (logistique,...), l'encadrement avec des formations et un accompagnement dans la mise en pratique des procédures Création de nouveaux comités d'usagers	140	Ministère de l'Agriculture (SAED)	Septembre 2012	Contrat avec opérateur PV signé par les représentants des usagers (Unions, GIE, privés) et les CR, attestant l'engagement à contribuer au financement
Renforcer et impliquer les Conseils Ruraux	Elaborer un protocole d'accord entre la SAED et les Conseils Ruraux (4.1)	Créer un cadre de concertation formel entre la SAED et les Communautés Rurales Préparation du protocole qui précisera les tâches et responsabilités des CR et SAED dans le domaine de la gestion de l'eau et la terre	4,5	SAED Ministère des Collectivités locales Conseils Ruraux	Décembre 2012	Protocole d'accord relatif à l'application de l'arsenal juridique, réglementaire et contractuel signé entre la SAED et les Conseils Ruraux
	Nommer au sein des Délégations de la SAED un point focal chargé des activités de maintenance et communication avec les collectivités locales (4.2)	Mettre en place au niveau des Délégations (Dagana, Podor et Matam) d'un point focal chargé des activités des fonds de maintenance et de leur harmonisation avec les Conseils Ruraux	-	Ministère de l'Agriculture (SAED)	Juin 2012	Décision de Nomination PV de réunions
	Plaidoyer auprès des Communautés Rurales pour une application effective des dispositions juridiques et réglementaires (4.3)	Echange entre la SAED et les CR	-	SAED Ministère des Collectivités locales Ministère de l'Intérieur	Mars, Juin et Septembre 2012	Décision de désaffectation des terres non exploitées et dont les affectataires ne payent pas la redevance FOMAED
Optimisation des tâches et responsabilités au sein de la SAED	Préciser les interfaces (tâches et responsabilités) dans la maintenance au sein des différents organes de la SAED (5.1)	Relecture des Décisions de la DG/SAED relatives à la création de la DAIH, DAM et Délégation/DAGE Révision des tâches et responsabilités des différents organes de la SAED dans le domaine de la maintenance Rédaction d'une décision relative à la répartition des tâches et responsabilités	6.56	Ministère de l'Agriculture (SAED)	Décembre 2012	Décision SAED rédigée et approuvée
	Mettre en œuvre un DISEC (Dispositif de Suivi Evaluation Contrôle) (5.2)	Réalisation de l'étude Mise en œuvre du dispositif de suivi et évaluation Formation de 5 cadres dans le dispositif de Suivi et Evaluation Formation de 5 cadres dans la modélisation hydraulique Mise en place d'une bonne traçabilité des travaux de maintenance (sur SIG)	200	Ministère de l'Agriculture (SAED)	Etude : Sept 2012 à Juin 2013 Mise en œuvre : Sept 2013	Indicateurs de dégradation, de service et d'impact de la maintenance des IHA disponibles et exploités Indicateurs d'avancement des travaux

Tableau 2 : Actions dans le domaine technico-économique

Axe	Action	Description	Responsable/ Acteurs	Coût (million FCFA)	Echéance	Indicateur / Résultat
Mise à jour des données de maintenance	Réactualiser les coûts normalisés des travaux de maintenance sur la base d'une analyse des besoins (6.1)	Estimation des besoins de maintenance sur la base des données historiques avérées des travaux Réactualisation des prix unitaires	SAED MEF	-	Juin, Sept et Déc 2012	Coûts normalisés approuvés par l'Etat et les usagers permettant de quantifier les travaux sur 3 ans
	Mettre à jour la base de données des travaux de maintenance (6.2)	Révision de la base de données transférée à la DAIH Analyse de données : (i) (interventions sur chaque ouvrage (quantité, prix unitaire,...), (ii) indicateurs de maintenance pour les normes de maintenance, la périodicité, le coût normalisés	SAED	-	Sept 2012, mise à jour trimestre	Base de données actualisées pour la maîtrise des besoins de maintenance et la réactualisation des coûts normalisés des travaux
Optimisation de la maintenance des axes hydrauliques	Préparer et lancer des AO de travaux de maintenance pluriannuels (7.1)	Préparation d'un Demande d'autorisation auprès la Direction Centrale des Marchés Publics Préparation d'un modèle de marché de travaux de maintenance pluriannuels Délimitation des zones (<i>cinq dans Delta et un sur Emissaire de Namardé et l'adducteur Ngallenka</i>)	SAED	13,12	Juin 2013 et pour 3 années de contrat	Accord de la DCMP du Ministère des Finances pour lancer les DAO Contrats de travaux de maintenance pluriannuels signés
	Evaluer la mise en œuvre des contrats pluriannuels de maintenance (7.2)	Evaluation du dispositif de maintenance des axes hydrauliques Formulation des recommandations et perspectives	SAED	100	Juin 2015	Recommandations pour la suite des marchés de travaux
Mise en place d'un fonds de maintenance dans certaines zones	Réalisation des études de faisabilité des FOMAED sur le Dioulol, l'Ancienne Tahouey et le Diamel (8.1)	Identification des usagers et ouvrages Etude participative de la faisabilité d'un fonds de maintenance de l'adducteur (<i>identification des besoins de maintenance, coûts, bénéfices, impacts, mesures institutionnelles nécessaires à la mise en place du fonds</i>)	SAED	210	Décembre 2012, Mars et Juin 2013	Rapport approuvé, avec PV signé par les représentants des usagers (Unions, GIE, privés) et les CR concernés Engagement des usagers à contribuer au financement
Sensibilisation des opérateurs et gestionnaires du réseau de la maintenance des stations de pompage et des périmètres	Réactualiser et vulgariser les Notes d'Entretien et de Gestion (NEG) (9.1)	Relecture des NEG (<i>insertion des procédures de planification, d'attribution des marchés de travaux, de suivi des indicateurs des aménagements terminaux</i>) Formation des Unions dans l'utilisation des NEG	SAED	10	Décembre 2012 – continue	75% des NEG présentent des outils facilement utilisables par les représentants et opérateurs des Unions
	Préparer et mettre en œuvre un plan de formation pour les responsables des Unions (9.2)	Identification des besoins de formation Préparation des modules de formation Mise en œuvre des modules de formation	SAED	80	Décembre 2012 continue	75% des unions bénéficiant d'au moins 3 formations dans la maintenance des AHA terminaux
	Mettre en place un dispositif de suivi des indicateurs de performances (9.3)	Identification des indicateurs de maintenance des aménagements terminaux Formation des DAGE, des Chefs de Secteur et des Unions sur les indicateurs de maintenance	SAED	27,1	Sept 2012	90% des unions avec une formation 75 % des unions appliquant le dispositif de suivi

	Introduire la comptabilité analytique au sein des Unions (9.4)	Sensibilisation et plaidoyer pour une adhésion au Centre de Gestion et d'Economie Rurale (CGER) Formation des responsables sur les outils de gestion comptable et financière par la CGER	SAED	34,76	Sept 2012	90% des unions formées sur la comptabilité analytique
	Relancer la réflexion sur la pertinence et faisabilité du ou des FOMUR (9.5)	Organisation d'ateliers de sensibilisation et de formation pour les responsables des unions	SAED	11	Mars et Juin 2013	Procès verbal des rencontres
Renforcement des capacités de la SAED/DAM	Recruter un personnel de qualité et organiser des formations en gestion de l'eau (10.1)	Recrutement d'un technicien supérieur Formation en équipement hydromécanique et régulation	SAED	5	Déc 2012	Attestation de prise de service du technicien Note de service
	Constituer un stock de pièces de rechanges hydromécaniques et électromécaniques standards de première urgence (10.2)	Réactualiser les besoins en équipement hydromécaniques et électromécaniques et la situation du stock de la DAM Renouvellement du stock	SAED	20	Déc. 2012 à Mars 2013	Disponibilité de pièces hydromécaniques et électromécaniques
	Mettre en place une base de données des interventions d'entretien du réseau et d'entretien des stations de pompage (10.3)	Appui dans la finalisation et accompagnement de la base de données préparé par la DAM	SAED	9,84	Sept 2012 à Mars 2013	Base de données ACCES fonctionnelle et renseigné après chaque intervention
	Renforcer des Services de la SAED (Clientèle, maintenance,...) (10.4)	Création d'une Division Clientèle (<i>facturation et recouvrement</i>) Mise en place : (i) deux agents (<i>facturation et relations avec la Clientèle</i>) pour le service de facturation et (ii) d'un chef de service et d'un agent par Délégation pour le recouvrement Mise à disposition de moyens de transport pour le recouvrement Formation (<i>modélisation hydraulique, mesures de débit, SIG,</i>	SAED/DMR	118	Septembre 2012 à Mars 2013-continue	Dispositif pour la facturation et le recouvrement des redevances renforcé Taux de recouvrement égal ou supérieur à 70%.
Durabilité environnementale et sociale	Mise en place d'un dispositif de veille pour une meilleure connaissance du comportement des plantes aquatiques (11.1)	Préparer un contrat avec la recherche pour le suivi du comportement des plantes aquatiques Exploitation des connaissances pour améliorer la lutte contre les plantes envahissantes au niveau des axes hydrauliques	Ministère de l'Environnement Ministère Agriculture (SAED,...) (ISRA/Univer Saint Louis)	140	2013 - 2015	Bonne connaissance du comportement des végétaux aquatiques et du rythme d'envahissement des axes hydrauliques Adoption de techniques efficaces et respectueuses de l'environnement
	Gestion des dépôts provenant des travaux de maintenance des axes hydrauliques (11.2)	Mise en œuvre d'un Projet de recyclage des matériaux des dépôts : (<i>analyse des dépôts, possibilités de valorisation des dépôts, filière de recyclage, clauses de gestion des dépôts dans les contrats de travaux de maintenances des entreprises,...</i>) Accompagnement des producteurs dans l'enlèvement, le transport et l'enfouissement des déchets transformés	Ministère en charge de l'Environnement Ministère Agriculture (SAED,...)	24	2013 - 2014	Utilisation des matériaux de dépôt recyclés comme fertilisant organique dans leurs champs par les producteurs

Tableau 3 : Etat d'avancement de la mise en œuvre des critères (cf lettre de cadrage du 12 avril 2012)

Critère d'évaluation	Statut
Signature de l'arrêté portant création du « Comité de Pilotage pour le suivi de la mise en œuvre du Plan d'actions pour la maintenance des infrastructures hydro agricoles dans le Delta et la Vallée du Fleuve Sénégal »	Arrêté disponible
Mise en place d'un Opérateur pour assister le Gouvernement dans la mise en œuvre du plan d'actions	Termes de référence de l'Opérateur finalisé après les échanges avec l'équipe technique du MCC La prochaine étape consistera à préparer la Demande de Proposition (qui sera transmis au MCC pour information) et à lancer le processus de recrutement de l'Opérateur
Adoption du « Plan d'actions concis » par le Comité de Pilotage	Projet de plan d'actions concis a fait l'objet de partage avec le MCC. Les dernières observations formulées lors de la mission du MCC (27 août au 07 septembre 2012) ont été intégrées. Le Projet de plan d'actions sera soumis au Comité de Pilotage lors de la première réunion, prévue durant la dernière semaine du mois de septembre 2012. Compte tenu de l'importance des textes relatifs à la mise en place des fonds de maintenance, un noyau composé de juristes et d'experts de MCA-Sénégal, la SAED, la CA-MCA a préparé des drafts qui seront soumis au Comité de Pilotage pour examen

Tableau 4 : Présence de l'Opérateur

Activité	Durée	Mobilisation (h/j)						
		Chef de mission	Génie rural	Gest. AHA	Juriste	Gestion et compta/ Financier	Environ.	Suivi Evaluation
Coordination de l'ensemble des activités	48 mois	720						
Mise en œuvre d'un programme d'appui aux comités d'usagers : <i>Préparation de recrutement du consultant et suivi de l'étude</i>	Trimestre 3 - 4 trimestre T5 au T17	-	30					
Préciser les tâches et responsabilités des différents organes de la SAED dans la maintenance : <i>appui direct à la SAED</i>	3 mois	-	15		15			
Etudier et mettre en œuvre un DISEC : <i>Préparation du recrutement du consultant (Tdr, appui pour l'évaluation,...) et suivi de l'étude</i>	12 mois (Etude) et 36 mois (Mise en œuvre)	-	10					40
Réactualiser les coûts normalisés des travaux de maintenance : <i>Préparation de recrutement du consultant et suivi de l'étude</i>	Trimestres 2, 3 et 4 (an 1) et 3 mois (Trim 14)	-	10					
Préparer et lancer des AO de travaux de maintenance pluriannuels	1 mois	-	15	20			5	
Evaluer la mise en œuvre des contrats pluriannuels de maintenance : <i>Préparation de recrutement du consultant et suivi de l'étude</i>	3 mois	-	35					
Etude de faisabilité de l'Adducteur Ancienne Tahouey : <i>Préparation du recrutement du consultant et suivi de l'étude</i>	5 mois	-	30				10	
Réaliser une étude sur la faisabilité des travaux de maintenance de l'adducteur Diamel : <i>Préparation du recrutement du consultant et suivi de l'étude</i>	6 mois	-	40				15	
Etude de faisabilité des travaux de maintenance du Dioulol : <i>Préparation du recrutement du consultant et suivi de l'étude</i>		-	30				10	
Préparer et mettre en œuvre un plan de formation pour les responsables des Unions : <i>Préparation de recrutement du consultant et suivi des activités : Préparation de recrutement du consultant et suivi des activités</i>	54 mois	-		35				
Mise en place dispositif de suivi des AHA terminaux	42 mois	-		35				10
Introduire la comptabilité analytique au sein des Unions: <i>préparation du processus et appui direct</i>	1 mois	-				15		
Relancer la réflexion sur les FOMUR	2 mois	-				20		
Mettre en place un observatoire des plantes aquatiques sur les axes hydrauliques : <i>appui à la préparation des contrat et suivi de la mise en œuvre</i>	48 mois	-	20	20			50	
Gestion des dépôts des travaux de maintenance des axes hydrauliques : <i>préparation des Tdr et suivi des activités</i>	24 mois	-		10			30	
TOTAL		720	235	120	15	35	120	50

Annexe 5: Rapports

Canevas Rapport Mensuel 1. ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIVITES DU MOIS EN COURS. 1.1 Situation d'exécution technique 1.2 Situation financière 1.3 Calendrier d'exécution 1.4 Contraintes, difficultés, solutions proposées...) 1.5 Mobilisation des experts de l'Opérateur 2. PLANNING DES ACTIVITES DU MOIS PROCHAIN 2.1 Avancement planifié.. 2.2 Situation financière prévisionnelle 2.3 Calendrier d'exécution... 3. RECOMMANDATIONS Annexe 1 : Extrait du Plan de travail (Work Plan) Annexe 2 : Recommandation au Coordonnateur de la CA-MCA-Sénégal	Canevas Rapport Trimestriel 1. INTRODUCTION. - <i>Rappel des principaux axes du plan d'actions</i> - <i>Faits marquants</i> 2. ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIVITES DU TRIMESTRE EN COURS..... 2.1 Situation de l'avancement 2.2 Situation financière 2.3 Calendrier d'exécution 2.4 Analyse et impacts (<i>contraintes, difficultés, solutions proposées...</i>). 3. PLANNING DES ACTIVITES DU TRIMESTRE PROCHAIN 3.1 Avancement planifié 3.2 Situation financière prévisionnelle 3.3 Calendrier d'exécution 4. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS Annexe 1 : Extrait du Plan de travail (Work Plan) Annexe 2 : Tableau de suivi des actions Annexe 3 : Recommandation au Comité de Pilotage
--	---

Canevas Rapport Annuel 1. INTRODUCTION 1.1 Rappel des activités prévues 1.2. Résumé des principales réalisations de l'année n 1.3. Résumé des principales difficultés et leçons apprises 2. ETAT D'EXÉCUTION DU PLAN DE TRAVAIL de l'année n 2.1. Produit X: (Activité Y,...) a) Bilan annuel et Analyse b) Rappel des activités planifiées (extrait WP): c) Réalisations durant l'année d) Analyse des écarts de réalisations				
	Indicateurs	Cibles	Réalisation	Observations
<i>Produit X :</i>				
Code et nom de l'Activité	Indicateurs	Cibles	Réalisation	
Activité 1	Rapports			
Activité 2.	Rapports			
Activité 3.				
Activité N.				
Tableau : Niveau d'atteinte des indicateurs de performance durant l'année 3. DIFFICULTES RENCONTREES ET SOLUTIONS PROPOSEES 4. PLAN DE TRAVAIL de l'année n+1 ET PERSPECTIVES 5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS ANNEXES				

Tableau 6 : Principaux Indicateurs de la première phase

Action	A faire
Réviser et approuver l'Arrêté interministériel n° 004076/MAE du 19 juin 2003 portant création du FOMAED	Arrêté interministériel enregistré et contenant l'annexe sur les procédures
Réactualiser l'Arrêté interministériel n° 003559/MAE du 30 Mai 2003 portant découpage du FOMAED	Arrêté interministériel modifié, signé et enregistré
Revisiter l'Arrêté interministériel fixant la redevance d'adduction et de drainage dans la Vallée du Fleuve Sénégal	Arrêté interministériel revisité
Sécuriser pluri-annuellement le financement public des fonds de maintenance	Ligne spécifique dans le budget du ministère de l'agriculture comme ressources de contrepartie (ressources de transfert – titre VI)
Réactualiser le Protocole d'Accord entre les représentants de l'Etat et les usagers	Protocole d'accord signé entre les Ministères des Finances, et de l'Agriculture), et les représentants des Comités d'Usagers
Etablir de manière effective les 7 comités d'usagers	Mise en place de logistique pour le fonctionnement Modules de formation et un accompagnement dans la mise en pratique des procédures
Elaborer un protocole d'accord entre la SAED et les Conseils Ruraux	Protocole d'accord relatif à l'application de l'arsenal juridique, réglementaire et contractuel signé entre la SAED et les Conseils Ruraux
Préciser les responsabilités de la SAED et les autres opérateurs - Plan de mise en œuvre des actions accepté par toutes les parties prenantes	Décision relative aux tâches du personnel SAED rédigée et approuvée
Mettre en œuvre un DISEC (Dispositif de Suivi Evaluation Contrôle) incluant un système d'indicateurs de performance et un plan de communication pour apprécier la performance et établir des mesures correctives	Identification des Indicateurs de dégradation, de service et d'impact de la maintenance des IHA disponibles et exploités, des Indicateurs d'avancement des travaux Mise en place du dispositif de suivi-évaluation
Base de données des ouvrages à jour	Base de données actualisées pour la maîtrise des besoins de maintenance et la réactualisation des coûts normalisés des travaux
Planning détaillé et indicateur de performance pour les phases 2 et 3 établis	Indication des dates (démarrage et fin) des deux phases dans le Workplan

Tableau7: Indicateurs d'impact et résultats (à compléter et renseigner avec le DISEC)

AXE /MESURE	INDICATEUR (Intitulé,)	SITUATION ET REFERENCES						CIBLES			
						2011	2012	2013	2014	2015	2016
	débit										
	superficie facturée par ensemble										
	montant total des redevances facturées										
	montant total recouvré										
	taux de recouvrement par ensemble										
	nombre de mesures coercitives initiées										
	coût des travaux de maintenance par ha exploité et par ensemble										